

2 Politique

Direction générale de la Documentation et de l'Immigration

Ouverture d'une antenne à Paris

J.K.M (Synthèse)

Libreville/Gabon

LE directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation, de la Sécurité et de l'Hygiène publique, Hervé Boukamba Mavandji, a présidé, mardi dernier, dans les locaux de l'ambassade du Gabon en France, la cérémonie d'ouverture de l'antenne de la Direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI) dans l'Hexagone, suivie de l'installation de son premier responsable, le capitaine Paterne Ontsagha, et la remise des passeports à quelques compatriotes vivant en France.

Étaient présents à cette cérémonie, l'ambassadeur Haut représentant du Gabon en France, Ngoyo Moussavou Bikoko, le commandant en chef des Forces de police nationale, le général de brigade Clotaire Thierry Oye Zue, le secrétaire permanent de la Haute Autorité de l'aéroport de Libreville, le général de brigade, Antoine Francis Mbou, et le directeur général de la DGDI, le général de brigade Célestin Embinga Loury.

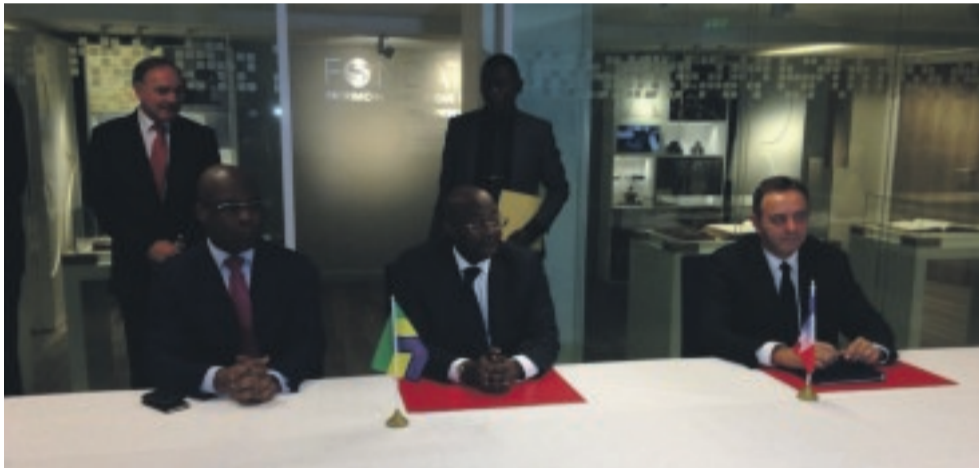
En lieu et place du ministre de l'Intérieur (empêché par ailleurs), M. Boukamba Mavandji a indiqué que l'ouverture de cette antenne extérieure de la DGDI illustre la volonté des plus hautes autorités de la République



S.E. Ngoyo Moussavou Bikoko installant le responsable de la DGDI en France, le capitaine Paterne Ontsagha.



Une compatriote recevant son passeport.



On reconnaît sur cette photo, le ministre Pacôme Moubelet Boubeya (c), le responsable de l'INF, Didier Trutt (d), et l'ambassadeur Ngoyo Moussavou Bikoko.

d'aider nos compatriotes vivant en France, et ailleurs en Europe, à renouveler et obtenir plus facilement leurs documents de voyage. D'autant que, a-t-il souligné, par le passé, ils étaient

contraints de rallier Libreville. Ce qui leur occasionnait des dépenses financières et des tracas en tout genre.

Cet événement s'est déroulé au lendemain de la signature, à Paris, par le

ministre de l'Intérieur, Pacôme Moubelet Boubeya, d'une convention confiant à l'Imprimerie nationale de France (INF) l'exclusivité de la maintenance de la plate-forme informatique de la DGDI,

qui servira à la production des passeports et cartes de séjour biométriques et sécurisés. Ont pris part à cette cérémonie, le directeur général de l'Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (ANINF), Alex Bernard Bongo Ondimba, l'ambassadeur Haut représentant du Gabon en France, Germain Ngoyo Moussavou, le directeur général de l'INF, Didier Trutt. M. Moubelet Boubeya a d'ailleurs souligné la détermination du président de la République de doter l'administration publique gabonaise d'instruments fiables et performants à même de répondre aux exigences d'un État moderne.

Rappel du gouvernement à l'attention des Commission d'enrôlement des citoyens sur l'usage du formulaire de réclamation et de changement de centre de vote

Ce formulaire mis à la disposition de tous les centres d'enrôlement ne s'adresse qu'aux citoyens déjà inscrits sur la liste électorale et qui désirent, selon le cas, faire soit une réclamation, soit un changement de centre de vote.

1. Pour le cas de la réclamation : celle-ci consiste pour l'électeur, à corriger une donnée (dans la liste actuelle affichée) portant sur son état-civil mal transcrite lors de l'enrôlement de 2013.

2. Pour le cas de changement de centre de vote : ce changement peut se faire soit au sein d'une même circonscription électorale, soit au sein d'une autre circonscription, du fait d'un changement de résidence de l'électeur ou d'une volonté personnelle de celui-ci.

Dans les deux cas, cela ne donne lieu à aucun enrôlement.

Le formulaire dûment rempli est remis à l'électeur (volet 1 original).

Le volet 2 (duplicata) reste dans le carnet qui sera retourné au site central pour traitement.

Fait à Libreville, le 13 novembre 2015

P. Le Ministre,
P.O. Le Secrétaire Général Lambert-Noël MATHA.

Le barreau à la Cour des Comptes

La légalité des nouvelles juridictions spéciales au menu

COE

Libreville/Gabon

APRES sa visite à la Cour de Cassation, à la Cour constitutionnelle et au Conseil d'Etat, l'Ordre des avocats au barreau du Gabon, avec à sa tête le bâtonnier Me Jean-Pierre Akumbu M'Oluna, s'est rendu à la Cour des Comptes, sise aux Acaé, mardi, où il a été reçu par le premier président de cette juridiction financière, Gilbert Ngoulakia. Comme lors des précédentes étapes, le but de cette rencontre portait sur l'information relative au fonctionnement de la justice en République gabonaise.

Rappelant le rôle de l'avocat, qui est celui de défendre les droits, les libertés et la justice, le bâtonnier a relevé que le barreau gabo-



Les membres de l'Ordre des avocats, ici lors de la visite à la Cour constitutionnelle, ont échangé avec...



... le premier président de la Cour des Comptes, M. Gilbert Ngoulakia.

nais est actuellement confronté à une difficulté, suite à la création de certaines juridictions spéciales récemment créées dans notre pays. En effet, il se trouve que celles-ci, précise-t-il, seraient en difficulté de fonctionnement, faute de textes légaux. Face à cette situation, Me Akumbu M'Oluna a estimé

qu'il fallait un temps soit peu consulter les autorités habilitées à saisir le Conseil supérieur de la Magistrature, dans l'optique de porter un regard sur certains textes en vigueur, pour une meilleure perception.

«A l'heure actuelle, en matière commerciale, sociale et partiellement en matière pénale, il est très difficile de

déposer des requêtes, des plaintes, parce qu'on assiste à un blocage au niveau de ces juridictions, car il n'y a pas de support juridique», confie le bâtonnier. Selon lui, la création de ces juridictions n'est possible qu'à travers une loi organique, et non par le moyen d'une ordonnance. C'est ce qui à ses yeux est à l'origine des

dysfonctionnements constatés aujourd'hui. «Le tribunal spécial ne peut être créé que par une loi organique, et il se trouve qu'elle n'existe pas. Ce qui signifie que cette juridiction ne peut pas fonctionner, le procureur ne peut encore procéder à des interpellations», estime-t-il.

Au terme de cet échange

avec les juges financiers, le barreau a dit prendre acte des conseils de leurs hôtes. D'où sa satisfaction et son espoir de voir le problème soulevé par le barreau trouver des solutions. Toutefois, Me Akumbu M'Oluna et les siens vont mener une réflexion pour voir les initiatives à prendre en vue de débloquent cette situation.